
PROMOTION DES ACTIVITÉS COMMERCIALES AU SEIN D'ISTANBUL ACCUEIL.

Ceci est un document confidentiel d'Istanbul Accueil qui n'a pas vocation à être diffusé en externe, excepté à nos membres et partenaires.

La politique décrite ci-dessous pourra faire l'objet de révisions.

Introduction

La mission d'Istanbul Accueil (IA) est de contribuer à la bonne intégration et au bien-être des Français et francophones à Istanbul.

Il n'est pas dans ses objectifs de servir de plateforme pour que les membres et non-membres puissent faire la promotion de leurs activités commerciales. Cependant IA le permet sous certaines réserves. Le présent document a pour vocation de définir ces limites.

1/ Possibilités de parler de son activité commerciale gratuitement

Occasions de rencontre

Lors des rencontres organisées par IA, telles que les visites, cafés et apéros de quartier :

- ✓ Il est permis pour un/une membre de parler de ses activités commerciales quand il/elle se présente ou lors de conversations avec les autres membres.
- ✓ Il est permis de distribuer sa carte de visite.
- ✓ Il est interdit de faire des démonstrations ou présentations commerciales ou de vendre ses produits sauf autorisation explicite du bureau d'IA.

Facebook

Il est possible pour les membres d'annoncer ou de parler de leur activité commerciale gratuitement sur le groupe fermé Facebook à concurrence de 2 *posts* par an et par adhésion, et sous réserve d'un seul *post* identique par mois.

La demande est à adresser à l'administrateur du groupe Facebook.

Echo du Bosphore

Un membre peut proposer pour publication dans l'Echo du Bosphore un article ou entretien dont le contenu est d'un intérêt général pour les membres et ne tourne pas autour de son activité commerciale (principe « donnant-donnant »). L'article ne pourra contenir que le nom de la société ou de l'activité. IA se garde le droit de modifier ou refuser l'article s'il est trop orienté publiereportage.

La demande est à adresser à : ia.echodubosphore@gmail.com

Mailings

En revanche, il est strictement interdit pour les membres d'utiliser les listes de diffusion ou l'annuaire des membres à des fins commerciales, telles que *mailings*. Il est également interdit de céder, copier, ou reproduire le fichier des adhérents.

2/ Les annonces professionnelles payantes

Les professionnels indépendants, qu'ils soient membres d'IA ou non, peuvent promouvoir leur activité commerciale en publiant des annonces (dites « annonces professionnelles ») moyennant un coût *via* les différents supports de l'association (site internet, revue trimestrielle, Facebook). L'activité doit être gérée, organisée et animée par le membre lui-même ou la personne elle-même et être en français.

Ex : professions indépendantes telles que professeur, *coach*, etc., autoentrepreneurs en *freelance* ou non, seuls ou en binômes (cogestion).

La demande est à adresser au pôle *sponsoring* : ia.sponsors.tr@gmail.com.

Les « annonces professionnelles » se distinguent des « Petites Annonces » (voir ci-dessous), gratuites, et sont, comme les « Publicités », ouvertes aux non-membres.

Publicités et annonces professionnelles contribuent au financement du fonctionnement d'IA, de ses publications et services.

✓ Publicités :

Des entreprises installées à Istanbul peuvent apporter leur soutien à IA par l'achat d'espaces publicitaires. On parle alors de « *Sponsoring* » ; il n'est pas réservé aux membres d'IA.

Les publicités sont visibles sur la page d'accueil du site internet d'IA, dans un cadre animé avec logos défilant et renvoyant chacun sur la page dédiée aux *sponsors* correspondants, ou dans les pages ou couvertures de notre revue trimestrielle (l'Echo du Bosphore).

Les entreprises qui souhaitent faire de la publicité sur notre site internet ou dans notre revue doivent prendre contact avec l'équipe *sponsoring* (ia.sponsors.tr@gmail.com).

Supports IA pour les annonces professionnelles

✓ Site internet :

Les annonces professionnelles sont visibles dans le menu « Partenaires » (annonces de nos Partenaires). Sans formalisme particulier, l'annonce doit toutefois mentionner une adresse mail / téléphone de contact et prévoir une image.

✓ Echo du Bosphore :

Il est possible de passer une annonce dans l'Echo du Bosphore. Pour l'annonce, un document au format texte ne devant pas dépasser 100 mots, accompagné d'une photo, est attendu.

✓ Facebook :

Il est possible de parler de son activité commerciale sur le groupe fermé Facebook en complément des 2 posts gratuits annuels autorisés par l'adhésion à IA (Cf. page 1) : cette possibilité est réservée aux membres qui ont souscrit au paiement d'une annonce professionnelle sur le site internet et est limitée à 4 posts supplémentaires.

✓ Table au grand café de rentrée :

Il est possible de louer / disposer d'une table le jour du grand café de rentrée en septembre afin de présenter et promouvoir son activité commerciale.

Exceptions : les professions libérales réglementées (architectes, avocats, notaires, médecins, psychologues, ...).

Les tarifs sont proposés soit par medium, ou sous forme de « packages » plus avantageux. Cf. la grille tarifaire en annexe.

Cas particuliers

Événements culturels ponctuels avec un aspect « business »

Rentrent dans ce cadre des activités ou événements qui se déroulent de manière ponctuelle et ont une valeur ajoutée pour nos adhérents (notamment des événements culturels), où il y a un tarif à l'entrée et /ou on vend un objet culturel. Ce genre d'événements peut être annoncé à titre gratuit sur la page d'accueil du site internet dans la rubrique « que faire à Istanbul », dans les *newsletters*, et sur Facebook (organisateur lui-même).

Ex : une exposition où des tableaux sont vendus, une conférence où l'organisateur transmet son savoir sur un thème en particulier et en même temps « vend » quelque chose (conférence sur les kilims avec possibilité d'achat, exposition d'art avec prix d'entrée et vente de tableaux etc.).

Dans le cas d'une conférence, celle-ci doit être gratuite et le contenu doit être d'un intérêt général pour les membres et ne doit pas tourner principalement autour de l'activité commerciale. Il appartiendra au bureau élu de décider si un événement est d'un intérêt suffisamment général et si la proportion entre intérêt général et proposition commerciale dans une conférence est acceptable.

Expos-ventes

Des membres peuvent ensemble organiser une journée d'artisans/artistes pendant laquelle ils proposent leurs œuvres à la vente.

Ex : lors du café de printemps en 2019, on a demandé aux membres « talents » de venir exposer et vendre leurs créations.

3 / Petites Annonces gratuites

Les annonces entre particuliers sont gratuites et postées uniquement par des membres d'IA sur le groupe privé de Facebook.

Il s'agit d'annonces type recommandation ou vente dans le but d'aider les membres dans leurs différentes phases de l'intégration, installation, déménagement et retour en France.

Ex : recommandation de nounous, femmes de ménage, vente de meubles ou voiture, électroménager, offres et recherches de babysitting, ...

4/ Règles de base

- Les annonces professionnelles doivent être en français.
- Il n'est pas nécessaire d'être membre d'IA pour passer une annonce professionnelle (selon définition ci-dessus), mais il faut être francophone.
- Quand l'employé d'une entreprise, membre d'IA ou non, veut promouvoir l'entreprise où il ou elle travaille, ce sera considéré comme une publicité (qui peut être en langue étrangère, par exemple pour une école internationale ou un hôtel).
- Les annonces professionnelles sont payantes.
=> *actuellement nommées « Annonces Pro » (sur le site). Incluent les cours de turc, les cours de danse, musique, atelier de dessin, coach, etc.*
- Les offres politiques, religieuses, communautaires ou sexuelles ne sont pas acceptées.
- IA ne contrôle pas, et n'est pas responsable, de la qualité des activités commerciales proposées. Celui qui le propose est entièrement responsable de la qualité de son service. IA l'informerá s'il y a des plaintes et se réserve le droit de retirer les annonces s'il n'est pas remédié au problème ou si le problème est considéré comme grave par le bureau élu.
- Les tarifs des annonces payantes sont fixés par les équipes IA en accord avec le bureau élu.
- Le **paiement** des annonces doit se faire à l'avance en espèce, auprès d'une correspondante de quartier ou à l'un des membres du bureau élu, qui délivrera en échange un reçu (reçu papier avec tampon IA ou par mail). Les personnes qui souhaitent passer une annonce professionnelle doivent donc accepter de devoir éventuellement se déplacer pour payer.
- Les annonces et tables au grand café de rentrée pour les activités organisées bénévolement sont gratuites.
=> *actuellement nommées Activités bénévoles (dans l'Echo et sur le site).*



- Les auteurs d'articles, de dessins et de photos seront cités s'ils le souhaitent. La citation des auteurs de photos se fera soit dans le sommaire, avec les noms de l'équipe de l'Echo, soit dans une section type « ont contribué », soit en co-signature d'un article où la photo apparaît.
- Le non-respect des règles d'utilisation de Facebook peut être sanctionné par un avertissement. Au 3^{ème} avertissement, IA se réserve le droit de vous bloquer l'accès au groupe Facebook.